



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Bilan réorganisation du STMAR en 2023 et perspectives d'évolution

26/03/2025

CORMIER Olivier – SG/STMAR/STAR

Rappel réorganisation STMAR 2023

Une nouvelle organisation mise en place à l'été 2023 :

- fusion des sous-directions de l'accompagnement au changement et de la transformation (ACT) hors DCoach et du pilotage et de la performance des services, des tutelles et des écoles (PPSTE)
- Fusion des ex-bureaux ACT 1 – simplification et qualité de service et ACT 2 – évolution des services et des missions
- Circulaire PM du 19 janvier 2022 sur l'encadrement des prestations intellectuelles, conduisant au recrutement de 2 conseils internes en stratégie (décembre 2022) et de 4 chargés d'appui aux projets de transformation (juin – octobre 2024)

La sous-direction est notamment :

- **en appui de commanditaires de prestations intellectuelles** (3 lots de l'accord cadre interministériel – ACIM - relatif à la réalisation de prestations de conseil en stratégie, en cadrage et conduite de projets et en efficacité opérationnelle) ;
- **en réalisation de prestations** dont le STMAR a la charge (démarches Lean en régie, coordination France simplification, études spécifiques – écoute usagers SG, écoute SD simplification, suites audit IGEDD allocation des effectifs ..., production et analyse de données)
- **en appui à des chantiers de transformation pilotés par d'autres** (DMR/DIR, DGAMPA...)

Service de la transformation ministérielle et de l'animation du réseau – organigramme été 2023



Chef de service, adjoint au secrétaire général

Christophe CHASSANDE



Adjoint, directeur de projet transformation publique

Laurent TESSIER

Responsable RH

Véronique BOUTIÉ

Responsable qualité et communication

Christine MENIL

Assistante de direction

Martine PASQUIER

SOUS-DIRECTION DE LA STRATEGIE DE TRANSFORMATION ET DE L'ANIMATION DES RESEAUX



Olivier CORMIER

Adj.

Frédéric UHL

Charles-Guillaume BLANCHON

BUREAU de l'évolution des services et de la simplification

Pierre MAILLET

BUREAU des services déconcentrés

Catherine WINTGENS

BUREAU des tutelles des établissements publics

Tatiana PETROVA-LEFILLIATRE

BUREAU des établissements d'enseignement supérieur

Anne BROUARD

SOUS-DIRECTION DE L'INNOVATION POUR LES TRANSFORMATIONS



Axelle BARRAU

Adj.

Emmanuelle MARTIN

FABRIQUE d'innovation pour les transitions

Laetitia LIBOUTON

FABRIQUE à projets

Quentin HOUERY

PÔLE support

André BOYER

DÉLÉGATION AU COACHING ET À L'ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT



Véronique MASSENET

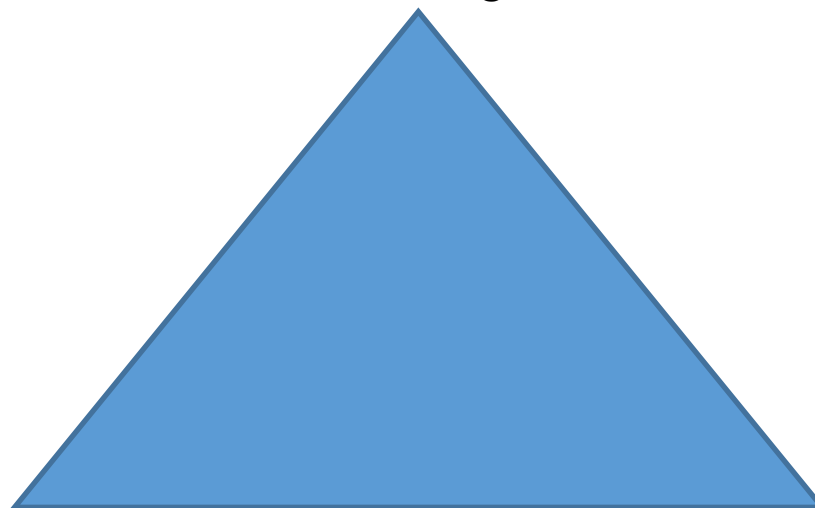
Déléguée au conseil, à l'accompagnement managérial et à la médiation (DCAMM)

Adj.

Thierry Vautrin

3 axes de travail pour faire évoluer l'organisation de la sous-direction, suite au séminaire du 3 décembre 2024

Structure / organisation



Coordination
Compétences

Sens

Les principes de l'évolution de l'organisation

Une nouvelle organisation mise en place à l'été 2025 :

- Qui **rend visible l'offre de service en conseil interne et accompagnement des transformations**
- Qui **consolide le fonctionnement en mode projet**
- Qui s'appuie sur des **unités de travail disposant de la taille critique** (≥ 5 agents)
- Qui **permette de faire monter en compétences** les nouveaux arrivants et le pôle données
- Qui **permette de mettre en place une organisation plus robuste**, avec le renforcement de la ligne hiérarchique

Périmètre de la réflexion sur une évolution potentielle de l'organisation

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

STMAR/STAR

PÔLE CONSEIL EN ORGANISATION ET STRATÉGIE

Sylvie BRUGNOT
Mélissa DELERON
Emmanuel GOURBESVILLE
Antoine OKECKI
Anastasia PANOPOULOU
Laura PARASCANDOLA
Véronica REY
1 Chargé(e) d'appui aux projets – conseil interne

Conseillère auprès du sous-directeur
Isabelle JANoyer

Sous-directeur
Olivier CORMIER

Adjoints
Charles-Guillaume BLANCHON
Sophie HUON

Assistante
Virginie DAVAL

PÔLE ANALYSE ET TRAITEMENT DE DONNÉES

Hélène BOUDET
Fanny PAROLINI
Jean-Philippe SURIAM (départ le 1/03)

BUREAU DE L'ÉVOLUTION DES SERVICES ET DE LA SIMPLIFICATION

Pierre MAILLET

Adj.
Anne DORIDOU

Max GRIFFOND
Carole MICHAEL
François NEVE

BUREAU DES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Catherine WINTGENS

Adj.
Wendy CHARRIER

Jérémie CAFFIN
Raphaël DELAUNAY
Manon DOUILLARD (départ le 17/02)
Myriam TALHA
Fatiha YELLES CHAOUCHE
XXX (recrutement en cours)

BUREAU DE LA TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Emmanuelle CONOT

Adj.
Isadora HUGO-PROVOST

Odile GREAUD
Cendrine LABELLE-DEVILLE
XXX (recrutement en cours)

BUREAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Anne BROUARD

Adj.
Marie-Pierre MANTESE

Jany-Laure KALFLEICHE
Laurence LABBE
Claire LECERF

Le calendrier de la démarche

STAR 2025
été 2025

**Message aux agents
concernés de la sous-
direction**
28 janvier 2025

**Réunion de lancement
de la réflexion**
11 février 2025

**Formulation par les
agents de propositions
d'évolution**
mi-mars 2025

**Concertation informelle avec
les OS / définition
organisation cible /
prépositionnement agents**
avril – juin 2025

**Séminaire de la sous-
direction STAR**
3 décembre 2024

Des évolutions potentielles qui concernent l'organisation de la sous-direction mais pas ses missions > modification éventuelle de la note d'organisation de la sous-direction sans modification du décret / de l'arrêté d'organisation de l'AC

Un exercice encadré par les règles de prépositionnement

Extrait du guide « accompagnement RH des projets de réorganisation » - DRH/DMAR – v3 novembre 2024 - <https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/accompagnement-rh-des-projets-de-reorganisation-a17803.html> :

Le pré-positionnement consiste à proposer à chaque agent impacté un poste nouveau dans la nouvelle organisation ou dans toute entité du service.

Il permet par opposition à des modalités de type bourse aux emplois de garantir à chaque agent qu'une proposition de poste lui sera faite. Les agents ne sont pas mis en concurrence pour une affectation sur un poste.

Un agent est considéré comme impacté quand son poste est substantiellement modifié ou supprimée. Sont intégrés dans le processus de pré-positionnement les agents dont le poste est concerné par l'un des critères suivants :

- suppression du poste pour être nouvellement créé dans la future organisation
- évolution substantielle des missions (30 % du temps de travail par exemple)
- transfert du poste avec changement de résidence administrative

Les agents dont le poste n'est pas modifié ne sont pas concernés par le pré-positionnement

Nota : la modification du niveau hiérarchique de rattachement n'est plus un critère de pré-positionnement



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Merci de votre attention

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL